RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES, SCRUTIN DU 12 JUIN 1988
5ème CIRCONSCRIPTION



Jean BERNARD

Maire de Vitry-le-François
Vice-Président du Conseil Général



Charles de COURSON

Maire de Vanault-les-Dames
Conseiller Général

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

16.572 électrices et électeurs de la cinquième circonscription nous ont accordé leur confiance dès le premier tour de ces élections législatives, nous mettant en tête avec près de 43 % des suffrages exprimés. Qu'ils en soient remerciés.

Il convient de transformer ce premier succès en une victoire dimanche prochain.

Or, le choix entre notre équipe de l'Union du Rassemblement et du Centre (U.R.C.) et le candidat du Parti Socialiste est clair.

Vous souhaitez que notre vie politique et sociale soit équilibrée. Si le parti socialiste obtenait dimanche prochain une majorité de sièges à l'Assemblée Nationale, il n'existerait plus aucun contre-pouvoir à la domination d'un parti politique qui ne représente guère plus qu'un tiers des citoyens de notre pays.

Il convient donc de voter massivement pour les candidats de l'Union du Rassemblement et du Centre qui sont seuls en mesure d'éviter que les affrontements idéologiques stériles empêchent vos élus de se consacrer à résoudre les grands problèmes de notre société (la réduction du chômage, l'amélioration de l'éducation, le renforcement de la solidarité et de la justice sociale, l'avenir de l'agriculture et du monde rural, la préparation de l'Europe de 1992, la réduction de l'insécurité).

Notre candidature vise à promouvoir trois grands objectifs :

L'EMPLOI :

Le développement des entreprises de notre circonscription, l'implantation d'entreprises nouvelles et la valorisation de nos atouts touristiques passent tout d'abord par la mise à quatre voies de la R.N. 4 (Sézanne - Vitry-le-François) et la

R.N. 44 (Châlons-sur-Marne - Vitry-le-François) et l'achèvement de la déviation de Vitry-le-François. En second lieu, la création d'emplois suppose que les libertés économiques soient maintenues, que la réduction des charges sociales et fiscales excessives pesant sur les entreprises agricoles, artisanales, commerciales, industrielles et de services soit poursuivie. L'effort de recherche et de formation tant initiale que continue doit être amplifié.

Enfin, le revenu agricole devra être amélioré et la prospérité de la viticulture préservée par :

- La fixation de prix communautaires à un niveau assurant aux agriculteurs un revenu équitable pour leur travail,
- L'ouverture de nouveaux débouchés pour les produits agricoles grâce à la réduction des importations en Europe des produits de substitution des céréales, et l'ouverture de nouveaux débouchés industriels (bio-éthanol, amidon, alcool),
- La réduction des coûts de production (baisse progressive du taux du foncier non bâti, remembrement, drainage, lutte contre les inondations),
- L'amélioration des règles fiscales relatives aux stocks viticoles et le maintien des règles fixées par l'interprofession champenoise en matière de droits de plantation.

LA SOLIDARITE SOCIALE :

Celle-ci implique la défense des régimes existants de sécurité sociale, la promotion d'une politique active de la famille et, en particulier la reconnaissance du rôle social de la mère au foyer ; l'accroissement de la solidarité envers les personnes âgées ou handicapées passe par un renforcement des moyens consacrés au maintien à domicile, à l'humanisation des maisons de retraite et à l'augmentation des capacités d'accueil pour nos concitoyens handicapés. Enfin, la lutte contre la pauvreté devra être poursuivie grâce à l'allocation locale de ressources créée fin 1986 par le Conseil Général de la Marne qui lie l'action de cette prestation à l'exécution d'un travail et si possible, d'un effort de formation.

LA SECURITE :

Malgré une baisse depuis deux ans du niveau d'insécurité, de grands progrès demeurent à faire pour protéger les mineurs contre la drogue, pour réduire les causes de la délinquance, lutter contre l'immigration clandestine. Les moyens des forces de Police et de Gendarmerie devront être renforcés et la politique active de prévention accentuée.

C'est autour de ces trois grandes priorités que nous vous invitons à vous rassembler en votant massivement le 12 Juin 1988 en faveur de l'équipe que nous formons pour mieux assurer l'avenir de notre circonscription.

Veuillez croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Jean BERNARD — *Candidat*

Charles de COURSON — *Suppléant*

880663 - Imp. Union Républicaine - Châlons-sur-Marne

Vu : les candidats